

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RÈGLEMENT DE CIRCULATION DEMANDE EN OBTENTION D'UNE PERMISSION DE VOIRIE

Bénéficiaire (propriétaire, maître d'oeuvre, etc.):

Société: _____
Nom/prénom: _____
Adresse: _____
Code postal: _____ Localité: _____
Tél./GSM.: _____ E-mail: _____

Adresse (lieu des travaux): Le cas échéant pour des nouvelles constructions l'adresse sera à définir par la commune

Adresse: _____
Code postal: _____ Localité: _____
Début: Date _____ Heure: _____
Fin: Date _____ Heure: _____

Concerne:

- Installation de chantier avec clôture de protection, dépôt de matériaux (*)
 Installation d'un conteneur (benne) empiétant sur le domaine public
 Installation d'un échafaudage sur le domaine public (*)
 Réalisation de branchements privés aux conduites d'approvisionnement: (*)
 gaz télécom électricité antenne eau potable canalisation
 Mise en place d'un panneau C,18 interdiction de stationnement sur le domaine public
 Règlement de circulation (à demander au moins 10 jours ouvrables avant le début des travaux) (*)
 ≤ 72hrs explications: _____
 > 72hrs _____
 Autre(s) à préciser: _____
(*) veuillez joindre un plan de situation

Important (Concerne la mise en place d'un panneau C,18):

Les chantiers et obstacles qui ne nécessitent que la seule mise en place d'une interdiction de stationnement sont réglementés d'office par le Code de la route en son article 102 modifié, chiffre 2., 5° tiret. Le signal C,18 complété par un panneau additionnel renseignant sur la durée d'application est mis en place 48 heures avant l'entrée en vigueur du stationnement interdit. De ce fait toutes les demandes sont à remettre au secrétariat du service technique de la commune de Mamer au **moins 5 jours ouvrables** à l'avance.

Date: _____

Demande reçue le: ____ / ____ / ____

(Signature du demandeur)

(réservé à la commune)

Renvoyer à l'Administration communale de Mamer:

par e-mail: circulation@mamer.lu
par courrier: Administration communale de Mamer • Service Technique • B.P. 50 • L-8201 MAMER

